



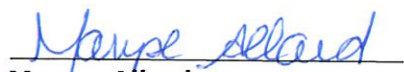
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 5^{ème} jour du mois de février, deux mille vingt-quatre (2024-02-05), un règlement portant le # 467-2024.

Objet : « Règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts ».

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca, ou à nos bureaux au 101 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 6^{ème} jour de février 2024 (2024-02-06)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 6^{ème} jour de février 2024 (**2024-02-06**).

Signé : 
Maryse Allard
Greffière-trésorière